

Alabama®

Souplesse d'utilisation en post-précoce

Alabama® s'utilise préférentiellement en pré-levée des colzas, mais aussi dans certaines conditions en **post-levée précoce** des colzas.

Stade d'utilisation :

« colza rayonnant »

Dès que les lignes de semis sont visibles, c'est à dire dès que **70% des colzas sont au stade cotylédons**.



Ne pas traiter au stade pointant du colza ou sur une culture en état de stress. (hydrique, thermique).

Utilisation recommandée en cas de :

- ➔ Conditions sèches
 - Le produit est appliqué quand le colza est levé
- ➔ Préparation du sol difficile
 - Graines mal enfouie, risque de contact avec le produit
- ➔ Semis tardif
- ➔ Fortes précipitations à craindre
 - Privilégier la post-levée si risque de forte pluie avant l'application d'une pré-levée.
- ➔ Sols très battants ou très filtrants

Pour un désherbage en post-levée :

- Traiter, autant que possible, sur sol humide.
- Pas de limite de stade pour le colza (maxi 8 feuilles étalées) mais **respecter la plage de sensibilité des adventices en fonction de leur stade**

Gaillet, Matricaire, Alchemille, Stellaire, Lamier, Miroir de Vénus, Coquelicot, Véronique à feuille de lierre, Véronique de perse

Géraniums, Pâleurin, Anthémis, Céraiste, Renoncule, Capselle, Fumeterre, Vulpin, Ray-grass

Ombellifères, Ethuse
Laiterons des champs



En pré-levée des adventices

De la pré-levée au stade cotylédons ou coléoptile

De la pré-levée à 1 feuille

Doses d'utilisation de ALABAMA® en post-précoce : **2,5 L/ha**

En cas de nécessité, il est possible d'associer un anti-graminées spécifique ou un insecticide. (Se référer à la réglementation sur les mélanges)



Alabama®

Utilisation en post-précoce

Autorisation de mise sur le Marché : n° 2120075

Composition : 200 g/L métazachlore + 200 g/L dmta-p + 100 g/L quinmérac

Formulation : SE, suspo-émulsion

Usage et dose autorisée : désherbage colza : 2,5 L/ha

Conditionnement : 10 litres

Classement toxicologique :

ATTENTION



H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H351 : Susceptible de provoquer le cancer

Distance aux points d'eau :

Colza d'hiver : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée (ZNT) en bordure des points d'eau de **20 mètres** ou installer un système adéquat permettant de recueillir ou d'empêcher les eaux de ruissellement d'atteindre le point d'eau.

Colza de printemps : Pour protéger les organismes aquatiques des risques liés au ruissellement, ne pas appliquer sur des parcelles situées au voisinage des points d'eau sur colza de printemps pour une application en pré-levée. Respecter une zone non traitée (ZNT) en bordure des points d'eau de **5 mètres** pour une application en post-levée ou installer un système adéquat permettant de recueillir ou d'empêcher les eaux de ruissellement d'atteindre le point d'eau.

Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée. En cas d'interruption prématurée de la culture de colza traitée, ne pas planter moins de 120 jours après l'application de culture de céréales à paille ou de graminées fourragères.

Pour plus d'information, prendre contact avec votre interlocuteur BASF

Délai de rentrée : 48 heures

Nombre maximum d'application par an : 1 tous les 3 ans.

Stade d'application : Au plus tard stade BBCH 18 (8 feuilles étalées)

Métazachlore : Ne pas dépasser la dose de 1000 g/ha de métazachlore sur une période de 3 ans en une ou plusieurs applications.

Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer Alabama® ou toute autre préparation contenant du diméthénamide-P, du quinmérac, du métazachlore plus d'une fois tous les 3 ans, sauf recommandation spécifique pour toutes autres spécialités contenant du diméthénamide-P, du quinmérac ou du métazachlore.

Protection utilisateur lors de la manipulation du produit :

Gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat. III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.



Recommandations BASF sur colza d'hiver afin de protéger les ressources en eau : Recommandations BASF sur colza d'hiver afin de protéger les ressources en eau : Au-delà des aspects réglementaires (détaillés aux paragraphes précédents) et du bon respect des Bonnes Pratiques Agricoles, BASF recommande de respecter des conditions particulières d'emploi appliquées à certaines zones. Elles peuvent être précisées par des arrêtés préfectoraux ou par les Comités de pilotage des aires d'alimentation de captage.

Contacts utiles

Informations techniques Étiquettes et FDS	BASF France - Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.agro.basf.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'attitude N°Vert 0 800 887 887
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France - Agro	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com Septembre 2016- Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. REF 884CEHE0916OUEST